

LES QUARTIERS DE LA GUERRE A KORHOGO ENTRE CONFLITS FONCIERS ET LUTTE D'INSERTION

THE DISTRICTS OF THE WAR IN KORHOGO BETWEEN INSTITUTIONAL LAND CONFLICTS AND STRUGGLE

INTRODUCTION

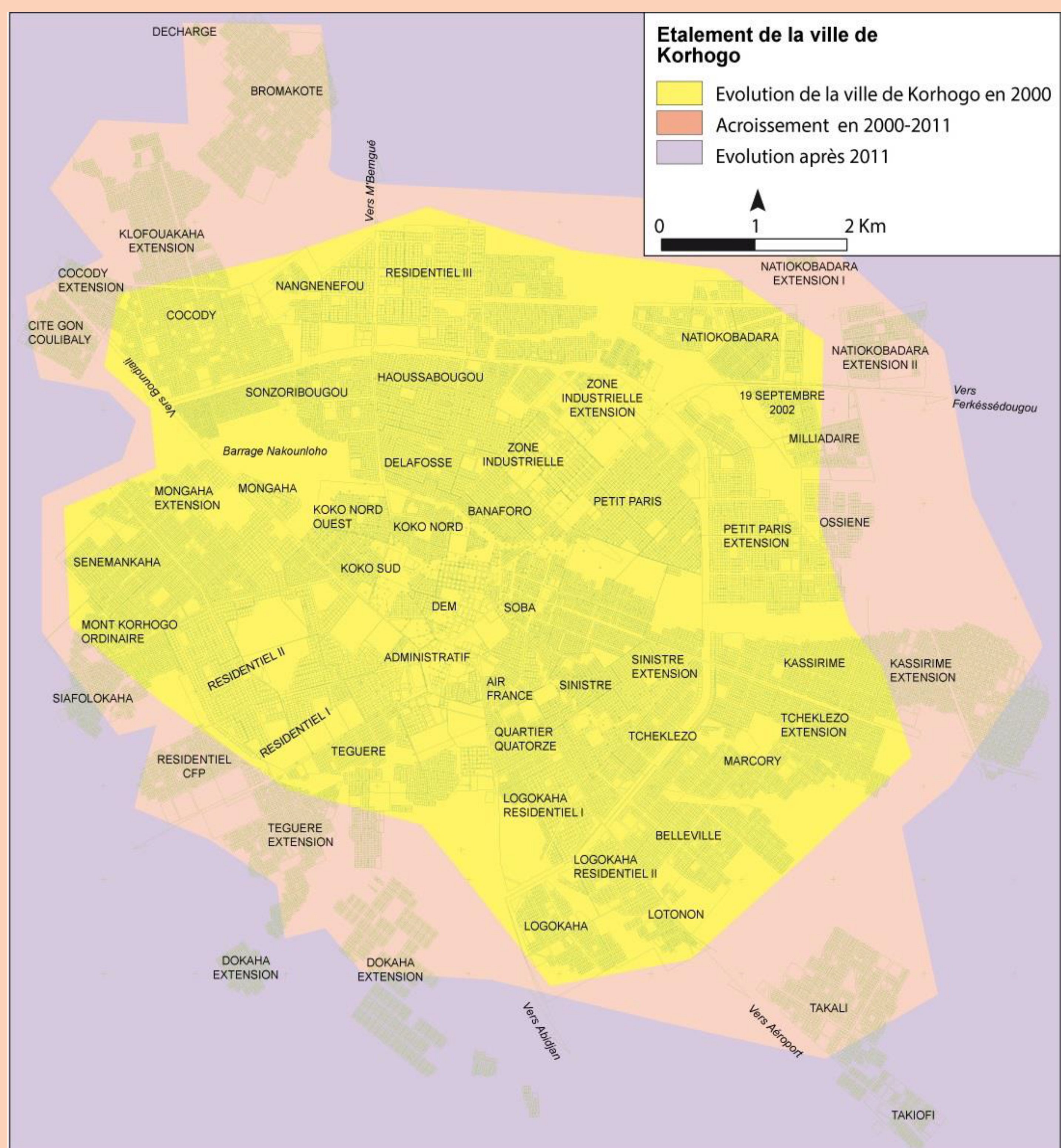
Occupée pendant près d'une décennie par une rébellion armée, la ville de Korhogo a paradoxalement connu dans ce contexte de crise une forte expansion spatiale. De 2 500 ha en 1985, la superficie urbanisée est passée à 3 300 ha en 2000 pour atteindre 8 700 ha en 2011, soit un accroissement de 164%. Cette dynamique d'exception qui absorbe les espaces ruraux et agricoles périphériques a donné lieu dans le paysage urbain à plusieurs quartiers nés de la guerre. Le redéploiement de l'administration à partir de 2011 à Korhogo a mis au jour des différents quartiers de la guerre. Aujourd'hui, dans ces espaces conquis, surgissent de nombreux litiges fonciers urbains de natures diverses. Quels ont été les facteurs de leur émergence?

METHODOLOGIE

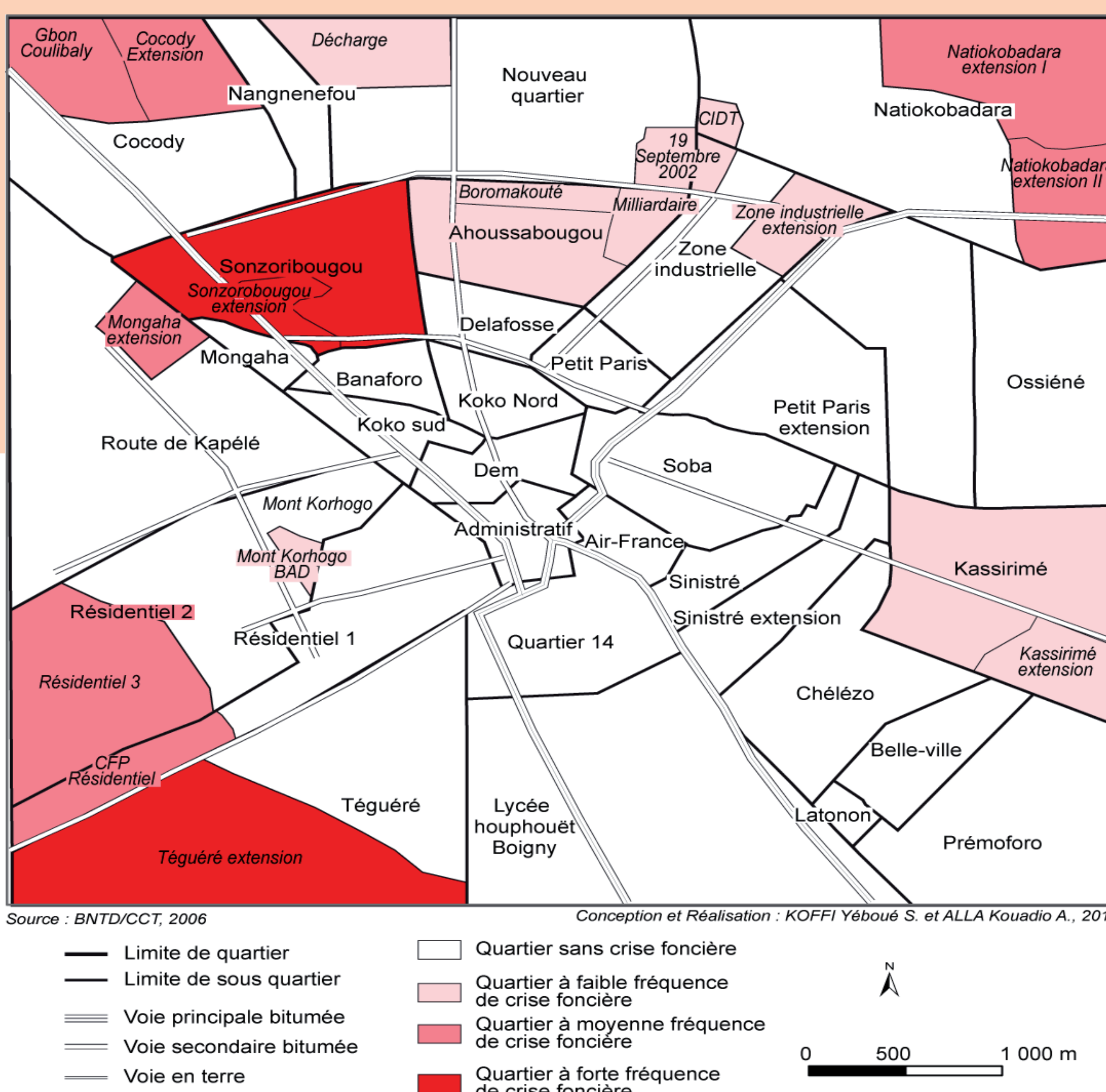
L'approche méthodologique adoptée s'appuie sur une synthèse bibliographique à partir des recherches antérieures et complétée par des enquêtes de terrain. L'objectif de cette contribution est d'analyser les facteurs de la création des quartiers de la guerre qui suscitent tant de conflits et les modalités de leur insertion dans le tissu urbain post-crise.

RESULTATS

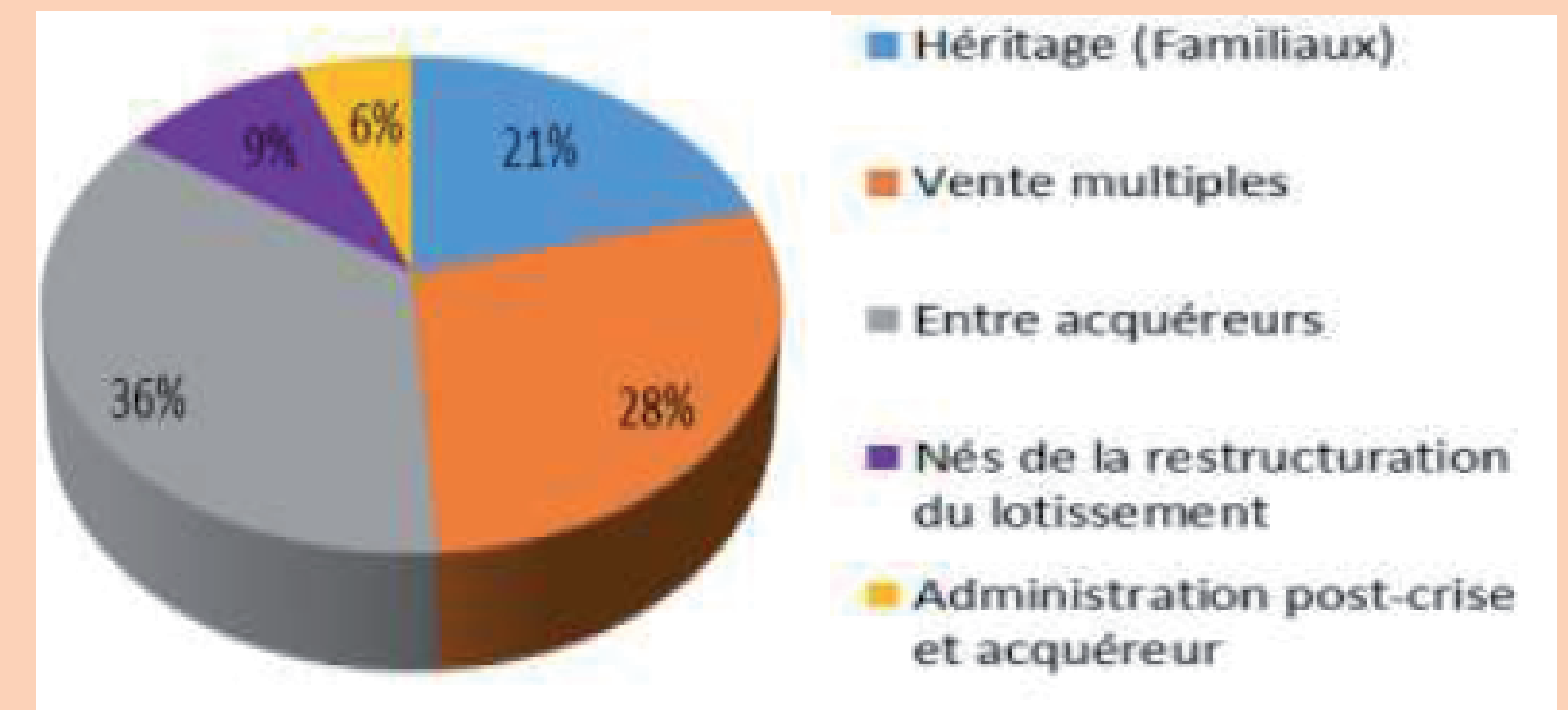
1- La dynamique d'exception ces dernières années



2- Les espaces conflictuels



3- Typologie des conflits fonciers



4- L'état d'approbation des quartiers nés de la guerre

Tableau 2 : Les résultats des instances d'approbation des quartiers nés de la Guerre à Korhogo

N°	1 QUARTIERS	Etat d'approbation	N°	QUARTIERS	Etat d'approbation
1	19 SEPTEMBRE 2002	Non approuvé	9	MONGAHA EXTENSION	Non approuvé
2	BOROMAKOTE	Non approuvé	10	MONT KORHOGO ORDINAIRE (BAD EXTENSION)	Approuvé en 2014
3	CFP RESIDENTIEL	Approuvé en 2015	11	NAGNINDFOUN EXTENSION (DECHARGE)	Approuvé en 2015
4	COCODY BARRAGE	Approuvé en 2014	12	NATIO KOBADARA EXTENSION I	Approuvé en 2014
5	GON COULIBALY	Approuvé en 2016	13	RESIDENTIEL (CHR) EXTENSION	Approuvé en 2012
6	KASSIRIME	Approuvé en 2014	14	SOZORIBOUGOU BARRAGE	Non approuvé
7	KASSIRIME EXTENSION	Approuvé en 2014	15	TEGUERE EXTENSION ET SUITE	Approuvé en 2014
8	MONGAHA	Non approuvé			

Source : Direction régionale de la construction, du logement, de l'assainissement et de l'urbanisme, 2017

5- Les facteurs de l'émergence des conflits

- L'absence de l'administration, la porte ouverte au désordre urbain;
- La construction d'un patrimoine foncier, valeur de refuge financier;
- Les conflits de compétence post-crise dans la gestion foncière de la ville entre les services du domaine de la préfecture et la direction régionale de la construction et de l'urbanisme en dépit de la réforme qui institue l'arrêt de concession définitive (ACD) comme le seul et unique acte qui consacre la propriété foncière en milieu urbain;
- Le respect de la hiérarchie ou les dessous d'un lotissement sans contestation;
- La représentation sociale de l'habitat chez le Sénoufo.

CONCLUSION

Dans l'espace urbain, le principal héritage légué à l'Etat post-crise par l'administration des forces rebelles est l'étalement de la ville de Korhogo. C'était donc une écriture au sol de l'administration rebelle mieux une stratégie d'ancrage territoriale savamment réfléchi. Au-delà des considérations sociologiques et culturelles, la constitution de réserve foncière privée comme moyen de refuge des ressources engrangées durant la crise armée a été l'un des principaux facteurs de l'étalement de la ville de Korhogo.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

KOFFI Y.S.K., 2004, Gestion du foncier urbain : cas de Bingerville, Mémoire de maîtrise, Université de Bouaké, 137 p.

KOUAKOU D.B. et al., 2015, Les conflits fonciers dans la ville de Korhogo, in revue Africaine d'Anthropologie Nyansa-pô, Université Félix Houphouët Boigny-Cocody, EDUCI, pp 118-137

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (1999), L'économie locale de Korhogo et de sa zone d'influence, Abidjan, Programme de Développement Municipal (PDM), Primature de Côte d'Ivoire, éd. NETER, 291 p.

République de Côte d'Ivoire, décret n°2013-482 du 2 juillet 2013 portant modalités d'application de l'ordonnance fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains.

Conception et Réalisation : Yéboué Stéphane Koissy KOFFI, koyestekoi@gmail.com
Kouadio Joseph KRA, Kouamé Hyacinthe KONAN
krajoseph@yahoo.fr konanhyacinth@gmail.com
Enseignant-Chercheurs, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo

et Affoué Bénédicte N'DA ndabenedict@gmail.com

Doctorante, Université Félix Houphouët Boigny (Abidjan-Cocody)

Laboratoire : Ville Société Territoire (VST)